

---

# Conférence du désarmement

18 août 2011

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille deux cent trente-troisième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 18 août 2011, à 10 h 15

*Président:* M. So Se Pyong..... (République populaire démocratique de Corée)

GE.12-61150 (F) 020114 060114



\* 1 2 6 1 1 5 0 \*

Merci de recycler



**Le Président** (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1233<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant d'aborder les questions du jour, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à la délégation réunie cette année par les Messagers de la paix de Nagasaki. Chaque année, les Messagers de la paix de Nagasaki visitent le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU pour rappeler l'histoire des habitants de Nagasaki, la tragédie qui les a frappés il y a soixante-six ans et les souffrances physiques et mentales qu'elle a entraînées. Leur visite a aussi pour but de souligner les raisons pour lesquelles Nagasaki doit être la dernière ville au monde à subir une attaque nucléaire.

À présent, avec un peu de retard, je souhaite faire mes adieux à notre distingué collègue du Brésil, l'Ambassadeur Macedo Soares, qui a déjà quitté Genève, et lui exprimer mes vœux de succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Je demande à la délégation brésilienne de transmettre à l'Ambassadeur Soares l'expression de notre vive appréciation pour les nombreuses et précieuses contributions qu'il a apportées aux travaux de la Conférence pendant son mandat, ainsi que nos sincères vœux de succès et de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

Nous entendrons aujourd'hui une déclaration d'adieu d'un autre collègue qui s'en va, notre distingué collègue de la Suisse, l'Ambassadeur Jürg Lauber. L'Ambassadeur Lauber a été nommé Représentant permanent auprès de la Conférence en janvier 2010. Collègue d'un professionnalisme extrême et d'une grande intelligence politique, l'Ambassadeur Lauber nous quitte malheureusement trop tôt, pour prendre de nouvelles fonctions à Berne. Au nom de la Conférence et en mon nom propre, je le remercie de ses multiples contributions à nos travaux et lui adresse tous mes vœux de réussite dans ses futures entreprises.

Les délégations suivantes ont demandé à prendre la parole aujourd'hui: Suisse, Pakistan et Portugal, le Pakistan s'exprimant au nom du Groupe des 21 et le Portugal au nom d'un groupe non officiel d'États observateurs à la Conférence du désarmement. Je donne la parole à l'Ambassadeur Lauber.

**M. Lauber** (Suisse): Merci, Monsieur le Président, pour les paroles aimables que vous m'avez adressées tout à l'heure.

J'aimerais aussi me joindre à vous pour souhaiter la bienvenue aux membres de la délégation de Nagasaki ici à Genève et à la Conférence du désarmement. Je suis très heureux qu'ils soient là. Je trouve que leur présence ici, dans cette salle, est tout à fait pertinente et importante et devrait être une inspiration pour nous tous.

Monsieur le Président, chers collègues et amis, pour vous dire la vérité, j'ai toujours un peu horreur de ces paroles d'adieu et ceci d'autant plus aujourd'hui que j'ai quand même le sentiment de ne pas avoir été suffisamment longtemps ici pour être en mesure de dissenter sur l'histoire, les défis et le futur de la Conférence du désarmement, devant de si éminents participants aux travaux de la Conférence, dont beaucoup sont des experts du désarmement reconnus et expérimentés.

Je souhaiterais néanmoins profiter de cette occasion pour prendre congé de vous en vous adressant quelques pensées personnelles.

Le développement, la production, le commerce et l'emploi de toutes formes d'armes ont – en particulier lorsqu'ils sortent de leur dimension légitime – des répercussions significatives sur tous les aspects de la vie humaine: ils ont des effets négatifs sur le budget des États, sur le développement économique, sur les droits humains, sur la sécurité humaine, sur l'environnement et sur d'autres domaines.

Le sentiment de sécurité – sécurité individuelle ou sécurité nationale – lié à la possession d'armes est souvent trompeur.

Nous, experts en matière de désarmement, reconnaissons et défendons le droit qu'ont les États d'assurer leur sécurité. Ce droit est incontesté, mais nous ne pouvons fermer les yeux devant les répercussions humaines que je viens de mentionner.

Le monde a besoin et exige des progrès dans les domaines du désarmement et du contrôle des armes. Il est en particulier temps de repenser la dissuasion nucléaire en profondeur et d'adapter les conceptions et instruments sécuritaires à des considérations globales.

Je partage la déception que nombre d'entre vous ressentent en lien avec les progrès trop modestes accomplis dans de nombreux processus multilatéraux du désarmement, en particulier au sein de la Conférence du désarmement.

Mais je vous déconseille de tomber dans un pessimisme exagéré et paralysant. Je vous invite tous à ne pas relâcher vos efforts. Ces efforts devraient être constructifs et conduire à un nouveau départ pour améliorer la sécurité globale.

Les processus multilatéraux sont naturellement difficiles et tributaires de conditions politiques qui changent – nous le savons tous – en ayant pour conséquences des dynamiques inattendues, aux répercussions importantes. Afin d'aboutir, ces processus ont besoin de mécanismes qui amènent tous les partenaires pertinents autour de la table et qui offrent les bonnes conditions pour favoriser une volonté politique commune.

Je reste convaincu que nous disposons pourtant d'une base excellente pour des succès futurs massifs et essentiels.

Il y a à Genève une concentration inédite d'experts en matière de désarmement provenant des États, d'organisations internationales, d'instituts de recherche et d'universités ainsi que des ONG – ce qui donne un pool spécialisé qu'il faut absolument garder mais aussi utiliser.

La Conférence du désarmement qui est actuellement dans la ligne de mire a, par le passé, démontré ses capacités d'action et a apporté ses contributions à des éléments centraux de l'architecture du désarmement et du contrôle de ce dernier.

Afin de pouvoir jouer à nouveau ce rôle, la Conférence du désarmement a besoin d'une modernisation qui conserve ses points forts et corrige ses faiblesses. Bien entendu, elle doit continuer à contribuer à la sécurité de la communauté internationale et de tous ses membres, mais elle doit le faire en prenant en compte les notions de sécurité du monde actuel.

La Conférence du désarmement se doit, en effet, de prendre en considération les incidences régionales et globales des questions de désarmement et de contrôle des armes, mais également la notion de sécurité humaine qui est centrée sur la protection des individus et de la communauté, en tant que condition *sine qua non* d'une sécurité nationale, régionale et globale durable.

Nous faisons face à un moment qui est potentiellement clef pour l'évolution future de la coopération multilatérale dans ce domaine. Je crois qu'il vaut mieux considérer de tels moments comme des occasions qui justifient et nécessitent une réflexion profonde et un repositionnement axé sur l'avenir.

Surmonter le blocage persistant de la Conférence du désarmement doit devenir notre but premier, parce que ce n'est qu'avec un effort commun que nous pouvons passer d'une impasse à un travail constructif.

Chers amis, ceci est notre responsabilité conjointe et ceci devrait être notre objectif partagé.

«Last but not least» – quand je regarde cette assemblée, je suis plutôt optimiste: en effet, aucun processus multilatéral ne peut obtenir de succès sans les compétences techniques, sans l'expérience diplomatique et sans les qualités personnelles des personnes directement concernées, et toutes ces qualités sont réunies dans cette salle en quantités inhabituellement élevées. Cela a été pour moi un véritable privilège et un grand plaisir de pouvoir faire partie de ce groupe.

Je tiens à tous vous remercier sincèrement pour l'excellente collaboration qui a été la nôtre, pour le soutien et l'esprit de coopération que vous nous avez offerts, à moi et à ma délégation.

Je me félicite aussi de tout le soutien apporté à ce forum, en particulier par le Secrétaire général de la Conférence et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Tokayev, et par son équipe, ainsi que par les traducteurs.

Je souhaite également exprimer ma gratitude et mon admiration aux représentants de la société civile qui ont suivi cette Conférence avec une persévérance remarquable, en particulier les collègues de Reaching Critical Will. J'ai personnellement bénéficié de leur expérience et de leur savoir et j'ai particulièrement apprécié leur précieuse contribution sur la manière dont les défis qui nous attendent pourraient être surmontés.

Monsieur le Président, chers collègues, j'espère que nous aurons l'occasion de travailler à nouveau ensemble dans d'autres fonctions et je vous souhaite à tous – ici à Genève et dans vos postes futurs – beaucoup de chance et de succès.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne la parole à l'Ambassadeur Akram du Pakistan, qui s'exprimera au nom du Groupe des 21.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prononcer la déclaration suivante au nom du Groupe des 21. Le Groupe apprécie le discernement et l'esprit de décision dont vous faites preuve dans l'exercice de vos fonctions de Président de la Conférence. Nous sommes certains que vous saurez guider nos travaux de sorte qu'ils débouchent sur des résultats fructueux.

Le Groupe des 21 maintient que la Conférence du désarmement demeure la seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement et souligne que la priorité absolue de la Conférence dans ces conditions demeure le désarmement nucléaire.

Le Groupe constate une fois de plus avec une vive préoccupation que l'existence d'armes nucléaires et la possibilité de les utiliser ou de menacer de les utiliser continuent de faire peser un grand danger sur l'humanité et la survie de la civilisation. Tant que les armes nucléaires existeront, le risque du recours aux armes nucléaires ou de leur prolifération subsistera.

Nous souhaitons rappeler à cet égard que la toute première résolution de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, la résolution 1 (I) de 1946, adoptée à l'unanimité, demandait l'élimination des armes nucléaires des arsenaux nationaux.

En outre, dans un avis consultatif daté de 1996, la Cour internationale de Justice a conclu à l'unanimité qu'il existait une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

L'engagement pris par les États membres de travailler à l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, est également exprimé dans la Déclaration du Millénaire adoptée en 2000.

Tout en prenant note des mesures prises par les États dotés de l'arme nucléaire pour réduire leurs arsenaux, le Groupe exprime de nouveau sa profonde préoccupation devant la lenteur des progrès réalisés sur la voie du désarmement nucléaire et l'absence de progrès de la part des États dotés d'armes nucléaires vers l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Il souligne l'importance de l'application effective de mesures concrètes conduisant à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Soulignant son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe tient à rappeler qu'il faut d'urgence entamer des négociations sur le désarmement nucléaire, dans le cadre de la Conférence et sans plus attendre. Dans ce contexte, le Groupe réaffirme qu'il est pleinement disposé à engager des négociations sur un programme progressif d'élimination complète des armes nucléaires, notamment sur une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'emploi d'armes nucléaires et sur leur destruction, devant conduire à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable de ces armes, suivant un calendrier précis.

Dans ce contexte, le Groupe souligne que les principes fondamentaux de transparence, de vérification et d'irréversibilité doivent guider toutes les mesures de désarmement nucléaire.

Le Groupe affirme à nouveau que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont intimement liés et mutuellement bénéfiques.

Le Groupe des 21 souligne qu'il est indispensable de faire des progrès dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sous tous leurs aspects pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Le Groupe des 21 affirme à nouveau que les efforts en faveur du désarmement nucléaire, les initiatives mondiales et régionales et les mesures de confiance sont complémentaires et doivent, chaque fois que possible, être menés simultanément de façon à pouvoir promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Groupe des 21 se déclare préoccupé par les doctrines de défense stratégiques des États dotés d'armes nucléaires, en particulier d'un groupe d'entre eux, qui ont trouvé une justification à l'emploi et à la menace de l'emploi des armes nucléaires. Dans ce contexte, il est donc véritablement urgent de mettre fin au rôle que jouent les armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité, afin de réduire au minimum le risque de voir ces armes utilisées un jour et de faciliter leur élimination. Le Groupe des 21 rappelle son profond attachement aux objectifs fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/71 du 8 décembre 2010, relative à la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, et dans sa résolution 65/60 du 8 décembre 2010 relative à la réduction du danger nucléaire.

Le Groupe des 21 affirme à nouveau que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. En attendant la réalisation de cet objectif, le Groupe réaffirme qu'il faut parvenir à s'entendre rapidement sur un instrument universel inconditionnel et ayant force obligatoire qui garantisse les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.

Le Groupe des 21 souligne la nécessité d'obtenir de tous les pays du monde qu'ils adhèrent au Traité de l'interdiction complète des essais nucléaires, en particulier tous les États dotés d'armes nucléaires, qui devraient participer au désarmement nucléaire. Le Groupe réaffirme que, pour que les objectifs du Traité soient pleinement réalisés, il faudra

impérativement que l'engagement en faveur du désarmement nucléaire de tous les États signataires, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, ne faiblisse pas.

Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et se dit déterminé à promouvoir le multilatéralisme en tant que moyen essentiel de faire avancer les négociations dans ces domaines. À cet égard, le Groupe des 21 appuie sans réserve les objectifs énoncés dans la résolution 65/54 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 8 décembre 2010, sur la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Le Groupe des 21 rappelle le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement, la Déclaration issue du Sommet de Charm el-Cheikh, en 2009, et le Document final du quinzième Sommet du Mouvement des pays non alignés, ainsi que le Document final de la seizième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, tenue à Bali en mai 2011, et réaffirme la position qu'il a exprimée devant la Conférence du désarmement dans ses déclarations précédentes.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) notent avec satisfaction l'heureuse issue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et demandent la mise en œuvre intégrale du plan d'action sur les trois piliers du Traité, notamment pour ce qui touche aux travaux de la Conférence du désarmement et au Moyen-Orient, en accordant une attention particulière à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité soulignent une nouvelle fois qu'il importe que les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à accélérer les progrès concrets sur les mesures tendant au désarmement nucléaire, prévus dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000, et prennent note du fait que les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à rendre compte de leurs activités de désarmement nucléaire au Comité préparatoire lors de sa réunion de 2014, et que la Conférence d'examen de 2015 sera l'occasion de faire le bilan et d'examiner les prochaines mesures à prendre pour garantir la pleine mise en œuvre de l'article VI du TNP.

En ce qui concerne l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, les États membres du Groupe des 21 qui sont Parties au TNP se disent profondément préoccupés par l'absence d'intérêt manifesté pour la convocation en 2012 d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, à laquelle tous les États du Moyen-Orient prendraient part, et demande instamment au Secrétaire général de l'ONU et aux coauteurs de la résolution de 1995 de prendre immédiatement toutes les mesures requises à cette fin. Dans ce contexte, ils rappellent également que la Conférence d'examen de 2010 du TNP avait réaffirmé qu'il importait qu'Israël adhère au Traité et place toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Nous souhaitons souligner à nouveau que le Groupe des 21 est résolu à contribuer de manière constructive aux travaux de la Conférence et rappelons à cet égard la teneur des déclarations figurant dans les documents portant les cotes CD/36/Rev.1, CD/116, CD/341, CD/819, CD/1388, CD/1462, CD/1570 et CD/1571, que le Groupe des 21 a prononcées à cette fin.

Compte tenu de son profond attachement à la cause du désarmement nucléaire, le Groupe des 21 propose une nouvelle fois que les mesures concrètes suivantes soient prises pour promouvoir cet objectif:

Réaffirmation de l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires;

Élimination du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité;

Adoption, par les États dotés d'armes nucléaires, de mesures propres à réduire le danger nucléaire, telles que la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires et la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires;

Négociation d'un instrument universel, sans condition et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes;

Négociation d'une convention sur l'interdiction complète de l'emploi ou de la menace des armes nucléaires;

Négociation d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi de ces armes et sur leur destruction, devant conduire à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Avant de conclure, je tiens à faire au nom du Pakistan nos adieux les plus chaleureux à nos collègues, l'Ambassadeur de Suisse et l'Ambassadeur du Brésil. Leur présence au sein de cette entité a été très utile et constructive et leurs conseils sages et judicieux vont beaucoup nous manquer à l'avenir.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne à présent la parole à l'Ambassadrice Andresen Guimarães du Portugal, qui s'exprimera au nom du groupe informel d'États observateurs.

**M<sup>me</sup> Andresen Guimarães** (Portugal) (*parle en anglais*): Premièrement, au nom du Portugal, je souhaite à l'Ambassadeur de Suisse et à l'Ambassadeur du Brésil le plus grand succès dans leurs activités futures.

Au nom du groupe informel d'États observateurs, permettez-moi de m'associer à mes collègues pour vous remercier, Monsieur le Président de la Conférence du désarmement, des travaux que vous avez accomplis et de l'esprit d'ouverture que vous avez démontré dans l'exercice de vos fonctions en tenant compte du point de vue des États observateurs. Des événements importants ont eu lieu pendant votre présidence. Je rappelle la tenue de la session conjointe avec le Conseil consultatif pour les questions de désarmement et celle de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, à New York, le 27 juillet.

À cet égard, il convient de noter que, pendant la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, le Mouvement des pays non alignés, l'Union européenne et un certain nombre d'États Membres ont manifesté leur soutien à l'examen de la question de la composition de la Conférence. Concrètement, cela signifie que plus de 150 pays ont exprimé d'une manière ou d'une autre leur volonté d'aborder la question de l'élargissement de la Conférence dans le cadre du programme de revitalisation. Si quiconque en doutait, il est clair depuis cette réunion que la grande majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies considèrent qu'il est grandement temps d'ouvrir un débat sur cette question. La Conférence ne devrait pas ignorer cet appel.

Nous avons également pris note avec une satisfaction particulière de la déclaration faite à New York par le Secrétaire général de la Conférence. Nous partageons sans réserve le point de vue selon lequel la composition du présent organe est l'un des points qui doivent être abordés pour pouvoir réfléchir sérieusement à la question de sa revitalisation.

Il ne vous échappera pas que le groupe informel d'États observateurs a proposé qu'un rapporteur spécial soit nommé et chargé d'examiner cette question rapidement et de manière organisée. Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre proposition, qui ne présume en rien d'un quelconque résultat. Sortons de l'impasse où nous nous trouvons et adoptons une approche anticipative et prospective. Il nous semble que c'est une ambition commune aux observateurs et aux membres de la Conférence.

**M. Benevides** (Brésil) (*parle en anglais*): Au nom de la délégation brésilienne, je tiens à remercier le Président et les membres de la Conférence des paroles aimables qu'ils ont prononcées à l'intention de l'Ambassadeur Luis Filipe de Macedo Soares.

L'Ambassadeur Soares m'a prié de transmettre ses adieux aux membres de la Conférence. Il a pris sa retraite et vit aujourd'hui à Rio de Janeiro, sa ville natale. Depuis le Brésil, l'Ambassadeur Soares vous exprime sa reconnaissance pour la coopération que vous avez offerte à la délégation brésilienne lorsqu'il était Représentant permanent.

Au nom de la délégation brésilienne, je saisis cette occasion pour réaffirmer que le Brésil soutient la proposition de la Colombie tendant à la création d'un Groupe de travail sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement. Nous attendons avec intérêt la tenue d'un débat constructif sur cette question.

**M. Suda** (Japon) (*parle en anglais*): Si j'ai demandé la parole, c'est simplement pour faire une observation au sujet de la déclaration que l'Ambassadeur du Pakistan, M. Akram, a prononcée au nom du Groupe des 21.

Je voudrais dire à quel point je trouve curieuse cette déclaration, dans laquelle le Coordonnateur du Groupe des 21 a exposé de manière très détaillée ce qui est important aux fins du désarmement nucléaire. Le Coordonnateur du Groupe des 21 a noté l'importance du désarmement nucléaire et évoqué la possibilité d'une convention interdisant les armes nucléaires. Il a évoqué l'importance des garanties négatives de sécurité. Il a évoqué l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Nous sommes tous d'avis que ces trois questions sont très importantes et doivent être examinées sans exclure la tenue de négociations à l'avenir, mais le fait que le Coordonnateur du Groupe des 21 n'a pas cité l'étape du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, une étape très urgente et importante du désarmement nucléaire, m'a laissé vraiment perplexe.

De nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies et le Document final de la Conférence d'examen du TNP considèrent comme une nécessité urgente d'entamer des négociations au sujet d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, d'une grande importance pour l'avenir du désarmement nucléaire. Je suis certain que l'ensemble ou du moins la plupart des États membres du Groupe des 21 ou du Mouvement des pays non alignés étaient d'accord avec ces importantes résolutions et avec le Document final de la Conférence d'examen du TNP, selon lequel il importe d'engager des travaux concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, donc je n'attends pas de réponses sur ce point; je me demande juste comment le Groupe des 21 peut faire une telle déclaration en s'abstenant de toute référence à l'une des questions les plus importantes du désarmement nucléaire.

Je souhaiterais simplement entendre, probablement à une autre occasion, les vues de chacun des membres du Groupe des 21 sur ce point particulier, en espérant que leurs réponses dissiperont ma perplexité.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*): Je vais tenter de répondre à mon collègue japonais et j'espère que je réussirai à dissiper sa perplexité. Il se trouve que le fonctionnement du Groupe des 21, comme celui de la Conférence, repose sur le consensus. Le texte que vous m'avez entendu lire en tant que Coordonnateur du Groupe des 21 est une déclaration de consensus du Groupe des 21. Nous invitons l'Ambassadeur du Japon à en tirer toutes les conclusions qu'il souhaitera.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Pour répondre à la question de l'Ambassadeur du Japon, je souhaite particulièrement attirer son attention sur le paragraphe 17 de la déclaration, qui évoque le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et demande la mise en œuvre du plan d'action sur les trois piliers du Traité. Cette phrase est suivie des mots «notamment pour ce qui touche aux travaux de la Conférence du désarmement».

Je suis convaincu que l'Ambassadeur connaît parfaitement les résultats relevant du pilier «désarmement nucléaire» qui, dans le cadre du TNP, sont directement liés à la Conférence du désarmement, pilier qui comprend comme chacun sait trois des questions fondamentales inscrites à notre ordre du jour. Cette explication contribuera peut-être à répondre aux observations formulées par l'Ambassadeur.

**M. El-Atawy** (Égypte) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président. Je ne prétends pas m'exprimer au nom du Groupe des 21. Seul notre Coordonnateur actuel, le Pakistan, est autorisé à parler au nom du Groupe. Toutefois, pour compléter ce que le représentant de l'Afrique du Sud a dit, outre la mention des parties du plan d'action liées aux travaux de la Conférence, le Groupe des 21 présente l'idée qu'il est nécessaire d'engager des négociations sur une convention sur les armes nucléaires. Je tiens à rassurer l'Ambassadeur du Japon: cette convention relative aux armes nucléaires portera sur les matières fissiles. Nous préconisons de traiter les armes nucléaires comme un tout dans le cadre de la convention sur les armes nucléaires, qui traite de la production et, entre autres choses, de la question des matières fissiles.

**M. Hoffmann** (Allemagne) (*parle en anglais*): Je dois dire que j'ai trouvé très pertinente l'observation faite par l'Ambassadeur du Japon. Ayant moi aussi été perplexe, je tiens à dire clairement que je partage son point de vue. Même si, comme nous venons d'entendre la délégation égyptienne le dire, le projet d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles figure dans la convention sur les armes nucléaires, je pense que nous avons tous conscience du fait que cela aurait été une bonne chose d'entendre ne serait-ce que les mots «traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles» dans la déclaration en question.

J'ai pris note de l'explication donnée par l'Ambassadeur du Pakistan, selon laquelle la déclaration est un document de consensus et, comme nous le savons tous, seuls les points admissibles par tous apparaissent dans les documents de consensus. Mais puis-je considérer que tous les points énoncés dans un document de consensus, quels qu'ils soient, seront réellement appliqués par chacune des parties audit document? À cet égard, je note avec intérêt que l'Ambassadeur du Pakistan – et je souhaite le citer – a dit au paragraphe 12 de sa déclaration – je vais simplement la lire à voix haute: «Le Groupe des 21 se déclare préoccupé par les doctrines de défense stratégiques des États dotés d'armes nucléaires, en particulier d'un groupe d'entre eux, qui ont trouvé une justification à l'emploi et à la menace de l'emploi des armes nucléaires. Dans ce contexte, il est donc véritablement

urgent de mettre fin au rôle que jouent les armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité (...), et ainsi de suite.

Je trouve remarquable que des États dotés de l'arme nucléaire prononcent de telles déclarations et il pourrait être intéressant que ces États appliquent leurs déclarations à leur propre cas.

**M. Khelif** (Algérie) (*parle en arabe*): Pour commencer, la délégation algérienne souhaite adresser ses vœux de bonheur et de réussite aux Ambassadeurs de Suisse et du Brésil, qui partent pour d'autres destinations. Nous les remercions de tous les efforts qu'ils ont déployés lorsqu'ils étaient présents parmi nous et souhaitons souligner la grande utilité de leurs contributions et de leurs précieux avis.

La délégation algérienne ne souhaitait pas prendre la parole aujourd'hui. Toutefois, compte tenu de la précieuse observation de l'Ambassadeur du Japon concernant l'absence de référence à la question de l'interdiction des matières fissiles dans la déclaration du Groupe des 21, la délégation algérienne souhaite indiquer qu'elle s'associe aux observations formulées par l'Ambassadeur du Pakistan et par les délégations égyptienne et sud-africaine. Pour la délégation algérienne, l'interdiction des matières fissiles est une question importante qu'il convient d'examiner sous l'angle du désarmement. Nous avons déjà exposé en détail notre position à ce sujet. Toutefois, comme l'a indiqué l'Ambassadeur du Pakistan, la déclaration du Groupe des 21 est une déclaration de consensus et, par conséquent, il est possible que certains sujets de préoccupation de certaines délégations n'aient pas été évoqués. En outre, s'agissant de l'appel lancé par le Groupe des 21 en faveur d'une convention globale sur l'élimination des armes nucléaires interdisant notamment la conception et la production de matières utilisables dans les armes nucléaires, tout cela pourrait être pris en compte au moment de parvenir à un accord sur la question. Nous espérons aussi que les autres groupes exprimeront leur position sur cette question, à commencer par l'Ambassadeur du Japon et le groupe dont il fait partie.

(*L'orateur poursuit en français.*)

Il serait intéressant de connaître la position des autres groupes régionaux concernant la proposition du Groupe des 21 ayant trait à l'élaboration d'une convention globale sur l'élimination des armes nucléaires, dans le cas où elle serait acceptée ou dans le cas où le lancement de la négociation à ce sujet serait accepté. La question des matières fissiles serait certainement abordée à titre prioritaire.

Donc, il serait intéressant de connaître la position des autres groupes à ce sujet.

**M. Endoni** (Nigéria) (*parle en anglais*): Je ne vais pas dire que je parle au nom du Groupe des 21. Je souhaite simplement souligner que le Groupe accorde une grande importance à la question du traité d'arrêt de la production de matières fissiles.

Au paragraphe 8 de notre déclaration, nous avons failli évoquer le traité d'arrêt de la production de matières fissiles. Permettez-moi de citer ce passage de la déclaration: «Dans ce contexte, le Groupe réaffirme qu'il est pleinement disposé à engager des négociations sur un programme progressif d'élimination complète des armes nucléaires, notamment sur une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'emploi d'armes nucléaires (...).»

Je pense que nous avons été tout près d'évoquer le traité d'arrêt de la production de matières fissiles, et je m'associe donc aux collègues du Groupe qui ont pris la parole avant moi pour dire que la question du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles occupe toujours une place primordiale dans les préoccupations du Groupe des 21.

Je profite de ce que j'ai la parole pour exprimer la gratitude du Nigéria aux Ambassadeurs de Suisse et du Brésil et leur dire adieu, en rappelant que leurs contributions à la Conférence ont été extrêmement encourageantes.

**M. Lusiński** (Pologne) (*parle en anglais*): Je souhaite délivrer le présent message en ma qualité de Coordonnateur actuel du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Nous utilisons les réunions de coordination pour procéder à un échange de vues franc, ouvert et sans exclusive, notre intention n'étant pas de produire une déclaration coordonnée ou conjointe. Nous utilisons le présent cadre, à savoir les sessions plénières, pour exprimer le point de vue de tous les États membres, en tenant compte de toute la gamme des points de vue que nous pouvons exprimer au nom de nos États. Je suis heureux d'entendre que nous entamons une discussion de fond.

**M. Danon** (France): Je ne comptais pas m'exprimer aujourd'hui mais j'ai trouvé que ce petit débat, un peu provoqué par mon ami l'Ambassadeur du Japon, était intéressant. Deux choses me paraissent intéressantes.

Effectivement, lorsqu'un groupe s'exprime au moyen d'une déclaration par consensus, il se cale forcément sur le moins-disant, et j'ai beaucoup apprécié les remarques des pays membres du Groupe des 21 qui ont essayé de nous expliquer que, bien sûr, le traité sur les matières fissiles était quand même à l'intérieur de ce texte, de façon certes implicite mais réelle. Cependant, je constate que, alors même que l'ensemble de la communauté internationale considère la négociation dudit traité comme une priorité, comme le pas suivant à faire, il suffit effectivement qu'un ou deux pays expriment leur refus pour qu'un texte par consensus ne reprenne plus une telle idée.

Ceci m'amène évidemment à l'intervention de mon ami et collègue algérien qui nous demande de réagir sur les propositions faites à la fin notamment, puisqu'il y a six points à la fin du texte du Groupe des 21; cette discussion a eu lieu notamment lors de la Conférence d'examen du TNP.

Je rappelle que la question de la Convention globale a fait à nouveau l'objet de très nombreux débats et que ceci n'a pas été retenu dans le plan d'action.

Je suis bien conscient que le TNP ne représente pas l'intégralité de la communauté internationale mais, en termes de plan d'action, ce qui a été adopté permet de travailler selon une sorte de feuille de route pour les cinq ans à venir.

Ce que vous faites en remettant sur le tapis la question de la convention globale, ou de la convention universelle sur les garanties négatives de sécurité, est intéressant – intellectuellement intéressant, pourrais-je dire – mais vous ne pouvez pas remettre cela sur la table en pensant raisonnablement que cela va se faire dans les cinq ans qui viennent, alors même que nous avons 64 mesures à mettre en œuvre au niveau du TNP (voir le document NPT/CONF.2010/50 (vol. I)) et que les mesures dont vous parlez n'en font pas partie.

Donc, il me semble qu'à partir du moment où tout le monde est d'accord sur le fait que le désarmement nucléaire est quelque chose de progressif et que toute la communauté internationale – à part un ou peut-être deux pays – ne veut pas démarrer avec le traité sur les matières fissiles, c'est quand même là-dessus qu'il faut travailler et non pas sur d'autres propositions qui, elles, ont une probabilité de réalisation beaucoup plus faible.

J'invite donc tous mes collègues à ne pas perdre de vue l'objectif prioritaire que nous nous sommes fixé à nous-mêmes, à savoir démarrer le plus vite possible cette négociation du traité sur les matières fissiles et garder pour d'autres discussions, si on en éprouve le besoin mais de façon plus informelle, des possibilités de parler d'autres négociations dont la probabilité d'ouverture dans les années qui viennent est, à mon avis, relativement faible.

Je voudrais juste dire, avant de conclure, que je m'associe bien sûr à ce qui a été dit par d'autres collègues et par vous-même, Monsieur le Président, concernant le départ de nos collègues suisse et brésilien dont nous allons regretter les contributions toujours extrêmement pertinentes et constructives qu'ils ont apportées à la Conférence du désarmement et à d'autres instances. Je leur souhaite – à tous les deux – le meilleur pour la nouvelle phase de leur vie qu'ils entament aujourd'hui.

**M. Rao** (Inde) (*parle en anglais*): Je ne comptais pas prendre la parole mais mes collègues ayant formulé des observations sur le point dont il est question, j'ai décidé de demander la parole pour faire quelques observations. La Conférence du désarmement, comme nous l'avons déjà dit et redit, est la seule instance multilatérale de négociation qui s'offre à la communauté internationale. La Conférence est une instance permanente qui permet de cerner les problèmes et d'élaborer un consensus international aux fins de leur règlement.

La déclaration du Groupe des 21 lue par l'Ambassadeur du Pakistan contient des idées très importantes auxquelles il me semble que nous devrions tous réfléchir pour déterminer comment aller de l'avant.

Comme chacun d'entre nous ici le sait, nous avons cette année exposé plusieurs fois à la Conférence en séance plénière notre position sur la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Ainsi que l'a expliqué le représentant de la Pologne, les membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États n'adoptent pas de position concertée et les séances plénières sont utilisées par leurs délégations pour exprimer leurs points de vue.

De même, nous avons eu énormément de discussions et je pense que nous devrions nous concentrer ici sur les questions qui nous réunissent, nous aident à faire avancer l'ordre du jour international en matière de désarmement, plutôt que les questions sur lesquelles nous avons des différends. Les mettre en évidence nous aiderait à aller de l'avant. Cela nous aiderait à forger un consensus international, ce qui permettrait à la Conférence de reprendre les travaux qu'elle est censée accomplir, à savoir négocier des traités de désarmement.

Permettez-moi également de me joindre à mes collègues pour faire mes adieux à l'Ambassadeur de Suisse et à l'Ambassadeur Macedo Soares, dont les contributions aux travaux de la Conférence ont été inestimables et qui vont assurément nous manquer à tous.

**Le Président** (*parle en anglais*): Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance plénière qui se déroule sous la présidence de la République populaire démocratique de Corée, permettez-moi de présenter mes observations finales.

Dans la déclaration liminaire du 28 juin 2011, que j'ai prononcée en prenant la présidence, j'ai dit que je ferais tout ce qui est en mon pouvoir pour faire avancer les travaux de la Conférence en coopérant étroitement avec les délégations. Comme promis, j'ai mené des consultations bilatérales avec presque toutes les délégations dans un esprit d'ouverture, d'inclusion et de transparence, y compris pendant l'intersession. Dans le cadre des consultations et des discussions que j'ai eues avec les délégations, j'ai mis l'accent sur les mesures à prendre pour revitaliser les travaux de la Conférence et sur la détermination des travaux qu'il pourrait être utile d'entreprendre en l'absence de consensus sur la question du programme de travail. J'ai également tenu des réunions informelles avec des organisations intergouvernementales afin de permettre un échange de vues sur les sujets de préoccupation communs liés à l'élargissement de la Conférence.

Au fil de ces consultations et de ces discussions, j'ai eu l'impression que les écarts entre les délégations étaient trop importants pour être comblés dès aujourd'hui, compte tenu des divergences sur les questions de fond. J'ai aussi remarqué qu'il y avait beaucoup de

malentendus entre les délégations et entre les groupes au sujet des positions des uns et des autres quant à un éventuel programme de travail. Les différentes délégations et les différents groupes ont établi différentes priorités pour les diverses questions en jeu, la majorité mettant l'accent sur le désarmement nucléaire et d'autres sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace ou encore les assurances négatives de sécurité.

Malgré tous nos efforts, nous n'avons obtenu aucun résultat concret. À notre avis, cela est le résultat du manque de volonté politique des États membres et non pas d'une inefficacité qui serait inhérente à la Conférence.

Je suis convaincu que la Conférence, en tant qu'unique organe de négociation multilatérale sur le désarmement, est capable de produire des accords multilatéraux, pour autant que les États membres fassent pleinement acte de volonté politique et qu'ils puissent s'appuyer sur le mandat nécessaire.

Je suis résolument attaché à la Conférence du désarmement et, en tant que Président en exercice, je suis reconnaissant à la Colombie d'avoir proposé la création d'un groupe de travail au sein de la Conférence. L'idée maîtresse de cette proposition est d'étudier les démarches de nature à renforcer les travaux de la Conférence. Les États membres font preuve d'une grande souplesse au sujet de cette proposition. Il est vrai qu'elle ne donne pas entièrement satisfaction, mais je ne doute pas qu'elle est exploitable. Comme j'en ai déjà informé les délégations par l'intermédiaire des coordonnateurs régionaux, je laisserai les États membres se prononcer sur cette question au moment opportun.

En ce qui concerne la croissance de la Conférence à l'extérieur du présent organe, à l'extérieur du présent mécanisme, nous devons d'abord nous interroger sur les véritables effets et les conséquences d'une telle croissance. Contribuerait-elle à atteindre l'objectif de la revitalisation des travaux de la Conférence? Comment peut-elle être plus efficace? Il me semble que nous devons absolument nous appuyer sur une démarche mûe par les États membres, en écoutant les avis de toutes les délégations au sujet du renforcement de la crédibilité de la Conférence, en respectant et en faisant prévaloir le Règlement intérieur et en accordant une importance égale aux préoccupations légitimes de tous les pays en matière de sécurité.

Je suis convaincu que, pour le moment, la Conférence n'a pas d'autre choix. Je suis sincèrement convaincu que la diplomatie multilatérale est la voie la plus indiquée pour faire avancer les travaux de la Conférence et qu'elle peut jouer un rôle fondamental dans la sécurité collective. Il faut donc que nous travaillions ensemble, dans une ambiance positive, pour renforcer les travaux et le rôle de la Conférence en tant qu'unique organe de négociation multilatérale dans le domaine du désarmement.

Je voudrais à nouveau remercier vivement toutes les délégations de leur soutien et de leur coopération, ainsi que de leurs importantes contributions. Je souhaite également exprimer ma profonde reconnaissance à M. Kassym-Jomart Tokayev, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, du précieux soutien qu'il nous a apporté, non seulement en nous fournissant des services et des installations de conférence mais aussi en m'aidant à remplir mes fonctions. J'adresse également mes plus sincères remerciements à M. Jarmo Sareva, Secrétaire adjoint de la Conférence du désarmement, et à M. Valère Mantels, Secrétaire de la Conférence, ainsi qu'aux autres membres du secrétariat. Sans leur soutien et leur assistance, il m'aurait été impossible d'accomplir ma difficile mission. Je remercie également les interprètes, qui ont travaillé de longues heures pour fournir des services d'interprétation lors des séances formelles et informelles.

Bien sûr, j'adresse mes meilleurs vœux au Président qui prend ses fonctions, l'Ambassadeur Rodolfo Reyes Rodríguez de Cuba, et à sa délégation. Il est inutile que je l'assure qu'il pourra toujours compter sur le soutien et la coopération de la délégation de la République populaire démocratique de Corée. Je vous remercie tous très vivement.

**M. Wang Qun** (Chine) (*parle en chinois*): Premièrement, la délégation chinoise souhaite exprimer sa reconnaissance à la délégation de la République populaire démocratique de Corée et en particulier à l'Ambassadeur So Se Pyong, car ils se sont montrés infatigables et ont travaillé efficacement pendant l'exercice de la présidence par leur pays. L'Ambassadeur So Se Pyong, grâce à son esprit d'initiative et à sa vaste expérience de la diplomatie multilatérale, adoptant une approche ouverte, transparente et pragmatique et agissant conformément au Règlement intérieur, a fait tout son possible pour inciter les parties à progresser dans la recherche d'un consensus sur la question fondamentale du programme de travail, à tenir des débats utiles mettant l'accent sur les moyens de faire avancer les travaux de la Conférence et à traiter d'autres questions très importantes. La délégation chinoise souhaite remercier la délégation de la République populaire démocratique de Corée des efforts constructifs qu'elle a déployés.

La Chine a systématiquement appuyé l'adoption rapide d'un programme de travail complet et équilibré qui serait acceptable par toutes les parties à l'issue de consultations intergouvernementales prévoyant une large participation et menées dans un esprit d'ouverture et de transparence, conformément au Règlement intérieur, et le lancement rapide des travaux de fond de la Conférence, y compris des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous espérons que les parties continueront de travailler dur pour parvenir à ces objectifs. La Chine souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur de Cuba, Président entrant, et l'assure du plein appui de la délégation chinoise pendant sa présidence.

Enfin, la délégation chinoise, comme de nombreuses autres délégations avant elle, souhaite exprimer son regret au sujet du départ de l'Ambassadeur Lauber de Suisse et de l'Ambassadeur Macedo Soares du Brésil. Nous les remercions de leur action constructive et de leurs contributions lorsqu'ils siégeaient à la Conférence, et nous leur adressons nos vœux de réussite dans leurs nouvelles fonctions, en exprimant nos meilleurs vœux à MM. Lauber et Macedo Soares et à leur famille.

**M. Puentes** (Cuba) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, permettez-moi premièrement de vous présenter nos excuses les plus sincères au nom de l'Ambassadeur Rodolfo Reyes Rodríguez, qui a été chargé par notre capitale de s'occuper d'urgence de certaines questions et ne peut donc participer à la présente séance plénière. L'Ambassadeur m'a demandé personnellement de vous féliciter pour la sagesse avec laquelle vous avez mené votre présidence et, plus particulièrement, pour la souplesse dont vous avez fait preuve dans la conduite des réunions des six Présidents, et pour avoir accepté des propositions susceptibles de faire avancer les travaux de la Conférence. Étant donné que la présente séance plénière est la dernière que vous présiderez, nous vous félicitons à nouveau et vous assurons qu'en prenant la présidence à la suite de la République populaire démocratique de Corée, Cuba poursuivra les travaux que vous avez entrepris. Nous vous remercions pour votre esprit de coopération et les éléments de votre expérience personnelle que vous avez partagés avec nous.

**Le Président** (*parle en anglais*): Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière aura lieu le mardi 23 août à 10 heures, dans cette même salle, sous la présidence de Cuba. Le Vice-Ministre des affaires étrangères de Cuba, M. Moreno Fernández, s'adressera à la Conférence.

*La séance est levée à 11 h 25.*